

**Région de Bruxelles-Capitale**  
**19 communes**  
**AVIS DE NON-ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Demande de permis d'environnement de classe ID**

Le projet suivant n'est pas mis à l'enquête publique:

Adresse du bien: **partout en Région bruxelloise**

Identité des demandeurs:

**S.A. MOBISTAR - avenue du Bourget, 3 à 1140 Bruxelles**

**Base Company S.A. - 105 Rue de Neerveld, à 1200 Bruxelles**

**Belgacom S.A. - 27 boulevard du Roi Albert, à 1030 Bruxelles**

Objet: **demande de permis d'environnement**

Nature de l'activité principale:

**exploiter des antennes émettrices en installant des pylônes hérissés d'émetteurs, et ce devant votre salon, votre chambre à coucher, face à votre balcon ou encore à proximité des écoles, crèches, hôpitaux, ...**

P.R.A.S. : **zones d'habitation, survolées ou non par des avions**

Motif principal de l'enquête:

**nouvelles exploitations d'antennes émettant à des niveaux supérieurs aux normes recommandées par le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) et considérées comme potentiellement dangereuses par un nombre grandissant de scientifiques indépendants**

L'enquête ne se déroulera pas, puisqu'elle a été supprimée par la nouvelle Ordonnance de la Région de Bruxelles capitale en vigueur depuis le 15 mai 2014.

Pour tout renseignement technique, veuillez prendre contact avec l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement au n° 02.775.75.62.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent toutefois être adressées, avant les élections du 25 mai, à Mme Evelyne Huytebroeck, Ministre de l'Environnement, Rue du Marais, 49 – 53 à 1000 Bruxelles (mais aussi après les élections, même adresse, prochain Ministre en charge du dossier).

- par écrit, en demandant des explications sur ce recul en matière de santé publique
- oralement, en protestant dans la rue



Le lobby des  
opérateurs de  
téléphonie mobile



Par délégation,  
L'Irresponsable  
Régional